

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire du **mardi 6 septembre 2016, à 19 h**, à L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec situé au 3535, rue Saint-Denis, salle Mont-Royal, 6^e étage, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Autoriser, pour le bâtiment situé au **4581-4585 rue Boyer**, la construction d'un escalier de secours extérieur à l'arrière d'un triplex, et ce, en dérogation à l'article 341 (distance minimale d'une limite latérale) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Montréal, le 19 août 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx